



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/998

Convention Vet'Agro Sup - Convention de partenariat - Approbation et autorisation de signature

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/998 - CONVENTION VET'AGRO SUP - CONVENTION DE
PARTENARIAT - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La prise en compte du bien-être des animaux, qu'il s'agisse des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou de la faune sauvage captive, est devenue une attente sociétale prioritaire et la Ville de Lyon souhaite répondre à cette attente en améliorant les conditions de vie des animaux de son territoire.

En outre, le contexte actuel d'une pandémie mondiale causée par un virus d'origine animale, met en lumière les relations étroites entre biodiversité et santé. A ce titre et dans une démarche forte de transition écologique et du retour de la nature en ville, la Ville de Lyon souhaite poursuivre et développer son engagement et sa contribution à la recherche et à la mise en œuvre de réponses concrètes et adaptées aux vulnérabilités du milieu urbain (accompagnement du changement climatique, santé, etc...).

Depuis 2017, Vet'Agro Sup, dont le siège est situé à Marcy-L'étoile, a rejoint le consortium « Global Health » pour se positionner à l'interface des santés humaine, animale et environnementale. Vet'Agro Sup accueille depuis 2018 la seule chaire partenariale dédiée au bien - être des animaux, avec pour objectifs de produire de la connaissance scientifique, d'informer et former les différents acteurs et le grand public et d'apporter son expertise sur des projets variés. L'objectif de Vet'Agro Sup est de proposer une approche interdisciplinaire pour contribuer à l'amélioration de l'environnement, du bien - être des animaux et des personnes.

Depuis de nombreuses années déjà, plusieurs directions de la Ville de Lyon ont construit des partenariats avec les équipes de recherche de Vet'Agro Sup afin de mieux prendre en compte le vivant en ville dans une approche intégrative et unifiée de la santé. Des sujets aussi variés que la santé ou le bien - être animal, la caractérisation du risque d'exposition à la borréliose de Lyme, le suivi des pathogènes de la microfaune urbaine, le chat libre font ainsi l'objet de travaux communs.

Enfin, consciente que la prise en compte du bien - être animal est devenue un indicateur fort de l'évolution des parcs zoologiques modernes, la Ville de Lyon et plus spécifiquement la Direction des espaces verts par l'intermédiaire de son jardin zoologique, souhaite renforcer son engagement dans ce sens en s'appuyant sur l'expertise de la chaire de bien-être animal de Vet'Agro Sup. La Ville de Lyon décide ainsi de placer son zoo comme un établissement pilote et engagé dans cette nécessaire transition.

Le jardin zoologique, qui vient de mettre en exploitation un équipement réalisé en lieu et place de l'ancien enclos des éléphants, souhaite évaluer la pertinence des aménagements et des installations dédiées aux animaux aux fins d'améliorer leur bien - être. Le projet « Forêts d'Asie » a été réfléchi et réalisé avec l'objectif premier

de proposer de meilleures conditions d'accueil d'un certain nombre d'espèces animales déjà présentes, parmi lesquelles on recense des reptiles, des oiseaux et des mammifères.

S'appuyant sur l'expertise de la chaire de bien-être animal, la Ville de Lyon missionne, dans le cadre de cette convention, Vet'Agro Sup pour l'évaluation de l'amélioration du bien - être animal dans le cadre des aménagements des nouvelles installations de Forêts d'Asie.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon financera Vet'Agro Sup à hauteur de 9 200 euros sur trois ans pour les premières actions envisagées selon la convention annexée à cette délibération. Les équipes de la Direction des espaces verts et du zoo seront aussi mobilisées ainsi qu'au besoin du matériel et les locaux décrits de la direction.

Aussi, compte tenu de l'intérêt scientifique de cette étude et de sa portée en matière de bien-être animal, il vous est proposé d'approuver cette convention cadre fixant les modalités de partenariat sur le plan administratif et financier.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention de partenariat entre Vet'Agro Sup et la Ville de Lyon ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Vet'Agro Sup, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document y afférent.
- 3- La dépense en résultant, soit un montant de 9 200 euros, est inscrite en section de fonctionnement et sera imputée sur le chapitre 011, fonction 312, article 617 sur les budgets 2021, 2022 et 2023 des espaces verts sous réserve de leur adoption.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire

Grégory DOUCET